



**Avis est par la présente donné que :**

Les frais aéronautiques à YUL Aéroport international Montréal-Trudeau et YMX Aérocity internationale de Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

**Redevance générale d'aérogare 2,5 %**

---

**Redevance d'atterrissage (pour les vols autres que tout-cargo) 2,5 %**

ADM Aéroports de Montréal ajustera également la redevance d'atterrissage pour les vols tout-cargo. Celle-ci sera désormais fixée à 14,25 \$/1000 kg<sup>1</sup>.

Les hausses de redevances permettront de continuer à répondre aux besoins des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal, le 1<sup>er</sup> jour de novembre 2021.

**M<sup>e</sup> Sylvain Choinière**

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

---

<sup>1</sup> Calcul basé sur le MTOW (masse maximale au décollage).



Aéroports  
de **Montréal**